

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulouse, le 3 mai 2021

Réunion du groupe « Pastoralisme et Ours » du 3 mai 2021 : des avancées concrètes

Étienne Guyot, Préfet de la région Occitanie, Préfet coordonnateur du massif des Pyrénées, a réuni, le 3 mai 2021, pour la 5ème fois le groupe « Pastoralisme et Ours », des représentants des professions agricoles, des représentants des associations de protection de l'environnement, des fédérations (randonnées pédestres, chasse...) et des parcs naturels. De nombreux élus du territoire et parlementaires étaient aussi présents.

Dans l'objectif d'une meilleure cohabitation entre l'ours et les activités pastorales, la réunion du groupe « Pastoralisme et Ours » a permis de préparer la saison d'estive 2021, d'échanger sur les nouvelles mesures de protection envisagées et de proposer des améliorations concrètes aux différents dispositifs existants.

Les mesures supplémentaires de protection des estives

Les budgets dédiés au financement de la protection des troupeaux visent à satisfaire toutes les demandes :

- 3,6 M€ du ministère de l'agriculture pour l'ensemble du massif des Pyrénées (bergers, formation des pâtres, chiens, clôtures, abris d'urgence, radio téléphones), en augmentation de 25 % ;
- 750 K€ de crédits du ministère de la transition écologique (bergers d'appui, bergers supplémentaires, foyers de prédation, chiens de protection de la Pastorale pyrénéenne, protection des ruchers).

Cette mobilisation financière exceptionnelle de l'État se traduira cette année notamment par :

- le maintien du soutien financier à 500 postes de bergers et éleveurs gardiens ;
 - la création de 16 abris pastoraux ;
 - une vingtaine de formation des pâtres et des bergers ;
 - des moyens pour protéger les troupeaux (débroussaillage, clôture, rénovation de cabanes, etc.) ;
 - le renforcement des moyens humains : financement de 9 postes de bergers d'appui supplémentaires.
- L'État se mobilise concrètement pour mieux protéger les estives particulièrement prédatées : dans le cadre du protocole foyer de prédatation, des mesures d'accompagnement spécifiques seront prises afin de faire diminuer les prédatations sur ces estives pour aider les structures pastorales. La brigade d'effarouchement de l'OFB est renforcée en 2021 et sera portée à 8 agents effaroucheurs.

Les dispositifs complémentaires d'information et d'indemnisation

L'État a présenté le nouveau décret fixant le régime d'indemnisation des dégâts causés par les prédateurs (ours, loup et lynx) pour accompagner la profession agricole dans la mise en œuvre de la

conditionnalité. À ce jour, 50 estives sont concernées par la conditionnalité et la plupart est déjà bien équipée. Un nouveau régime d'indemnisation des pertes exceptionnelles entrera en vigueur en 2021.

Des moyens supplémentaires sont encore déployés pour mieux informer les éleveurs, les élus et les randonneurs (service SMS amélioré, panneaux d'information complétés...) et développer la couverture numérique des estives (cartographie des estives prioritaires faiblement couvertes en Ariège et en Haute-Garonne, conduite d'études radiotéléphoniques et sur les nouvelles offres d'abonnements internet mobile par satellites).

Les préfets de département et les services techniques de l'État sont mobilisés pour associer l'ensemble des acteurs tout au long de la saison d'estive.

Le préfet de région, coordonnateur du massif des Pyrénées a notamment déclaré : « *Cette réunion du groupe pastoralisme et ours, avant la montée en estive, s'inscrit dans le contexte particulier des attaques d'ours qui ont eu lieu récemment dans le département des Hautes-Pyrénées et réaffirme l'engagement total de l'État pour l'accompagnement des acteurs du massif* ».

CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIÈRES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Jennifer RIEU
Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

05 34 45 34 45 - communication@occitanie.gouv.fr

  @prefetoccitanie
www.haute-garonne.gouv.fr/communiqués